

menace de pénurie de pétrole et de gaz prévue pour le début des années 1980, notre souci est de poursuivre l'exploration à un rythme accru," a affirmé le ministre.

M. Buchanan a précisé que le régime proposé de prospection et d'exploitation du pétrole et du gaz procurera aux sociétés canadiennes des avantages financiers évidents, du fait qu'il devrait réduire les conséquences d'une augmentation du loyer de concessions et des redevances de production.

Ce régime permettra aux Canadiens de faire une concurrence plus fructueuse lors des offres publiques pour les réserves potentielles prouvées des terres de la Couronne.

Au sujet de l'industrie canadienne, le ministre du Nord a rappelé que l'objectif du Gouvernement, en vue d'augmenter la participation canadienne dans tous les secteurs de l'industrie, sera mis en oeuvre chaque fois que la chose sera possible et pratique.

Investissements et bénéfices
M. Buchanan a affirmé aussi que, en

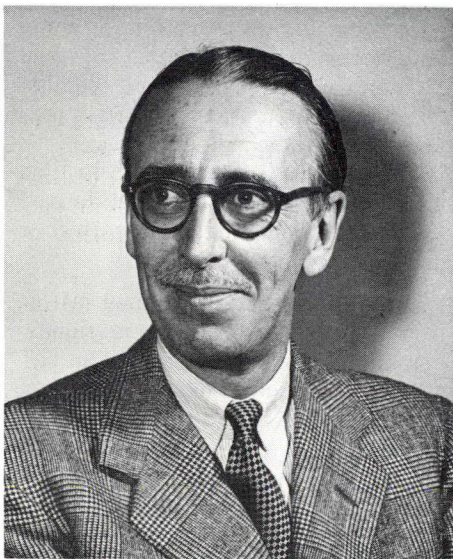
vertu de la nouvelle loi, le taux de base des redevances sera de l'ordre de 10%. "De plus, a-t-il ajouté, il y aura un régime de participation aux bénéfices fondé sur la rentabilité de secteurs particuliers."

Afin d'assurer un climat plus stable aux investissements, la loi proposée sur le gaz naturel et le pétrole limitera les changements, surtout ceux relatifs aux redevances et aux loyers, qui pourront être effectués sans l'autorisation du Parlement.

Le ministre a aussi expliqué que la nouvelle loi pourrait, au départ, procurer quelques prérogatives spéciales à la société Petro-Canada, pour ce qui est des réserves courantes de superficie. Il a ajouté toutefois que, à son avis, Petro-Canada devrait payer à la Couronne les mêmes droits, redevances et loyers, et assumer les mêmes obligations que n'importe quelle autre compagnie. De plus, il considère que Petro-Canada ne devrait pas avoir un accès privilégié à l'information fournie par d'autres sociétés.

Prix littéraire à un ancien diplomate

M. Charles Ritchie, un ancien diplomate qui a pris sa retraite il y a environ six mois, est au nombre des six auteurs canadiens qui ont mérité le Prix du gouverneur général pour 1974.



M. Charles Ritchie

Dans son livre *The Siren Years* M. Ritchie, au terme de sa carrière dans la diplomatie canadienne, livre au lecteur

des extraits de son journal intime rédigé durant les années 1937-45 alors qu'il était jeune agent du Service extérieur à Londres durant la Seconde Guerre mondiale. Ses confidences ont remporté un grand succès. Soulignant l'acuité et l'originalité d'esprit de leur auteur, un critique a qualifié M. Ritchie de "mémorialiste-né".

Durant ses années au ministère des Affaires extérieures, M. Ritchie fut tour à tour sous-ministre adjoint, ambassadeur auprès de la République fédérale d'Allemagne, des Nations Unies, des États-Unis et de l'OTAN, et haut commissaire auprès du Royaume-Uni. Au moment de sa retraite il y a quelques mois, M. Ritchie était attaché au Secrétariat du Conseil privé à Ottawa à titre de conseiller spécial.

Autres auteurs gagnants

Voici la liste des autres auteurs qui ont mérité le prix du gouverneur général: Victor-Lévy Beaulieu, pour *Don Quichotte de la démanche* (L'Aurore); Nicole Brossard pour *Mécanique jongleuse* suivi de *Masculin grammaticale* (Hexagone); Louise Dechêne pour *Habitants et Marchands de Montréal au XVIIe siècle* (Plon); Ralph Gustafson pour *Fire on Stone* (McClelland & Ste-

wart); Margaret Laurence pour *The Diviners* (McClelland & Stewart).

Les prix ont été remis aux titulaires le 22 mai par le gouverneur général, M. Jules Léger. Chacun des lauréats a reçu en plus une somme de \$2,500 offerte par le Conseil des Arts.

Les oeuvres gagnantes ont été choisies par un comité de sélection de 18 personnes, qui a examiné plus de 450 ouvrages publiés par des Canadiens en 1974. M. Antoine Sirois, du Département d'études françaises de l'Université de Sherbrooke, et M. Fred Cogswell, professeur de littérature à l'Université du Nouveau-Brunswick, se partageaient la présidence du comité.

Électrifier le Pakistan

Le Pakistan bénéficiera de l'aide du Canada pour construire une usine de fabrication de poteaux de béton préfabriqué et précontraint pour le programme d'électrification rurale du pays. Le gouvernement du Pakistan fournira \$1.6 million sous forme de matériaux, de services techniques et de main-d'oeuvre, alors qu'une subvention, de l'ACDI pouvant aller jusqu'à \$950,000, couvrira les services canadiens d'ingénierie et de supervision de la construction, et la fourniture de biens d'équipement.

Dans le cadre de son programme quinquennal (1975-1980), le Pakistan pourra électrifier un millier de villages par année, ainsi que de nombreuses sociétés industrielles et commerciales établies hors des grands centres. Comme le Pakistan ne produit pas de poteaux de bois, et que l'acier importé, qui coûte cher, est facilement corrodé par le sol et l'air salins environnants, les poteaux de béton entraîneront une économie considérable: les usines sont à fort coefficient de main-d'oeuvre, utilisent une technologie appropriée, et sont situées à proximité des réserves de ciment et de sable, et près des régions où les poteaux seront installés (Lahore, Multan, Wah, Nowshera).

Comme le Pakistan a déjà construit deux usines du genre avec l'aide du Canada, l'une à Rohri, pour le projet énergétique de Sukkur, et l'autre à Kotri, pour la ligne Hyderabad-Karachi, l'expérience acquise devrait réduire le coût total. Le réseau des six usines permettra au Pakistan de fournir à bon compte les poteaux nécessaires au programme national d'électrification.